



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23133749

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **09.10.2023**
Greffe

N° d'entreprise : **0862 540 628**

Nom

(en entier) : **Luxembourg Développement**

(en abrégé) : **LD**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 Arlon**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs

Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 5 septembre 2023

.../...

4. Divers

4.1. Délégation de pouvoirs

EXPOSÉ

Par décision du 08 septembre 2020, le Conseil d'administration a délégué à Monsieur Ch. PERILLEUX certains pouvoirs relevant de la gestion journalière de Luxembourg Développement.

En vertu de l'article 14/1 du Décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public intégrant les modifications apportées par le Décret du 28 mars 2018, toute délégation de pouvoir doit être stipulée pour une durée de 3 ans.

Il y a dès lors lieu de renouveler cette délégation de pouvoirs.

DÉCISION

Pour autant que de besoin, le Conseil d'administration confirme que la gestion journalière des affaires de la Société est déléguée à Monsieur F. COLLARD, représentant permanent d'Idelux Développement, Administrateur délégué.

Nonobstant ce qui précède et en vue de faciliter la gestion journalière de la Société, le délégué à la gestion journalière, prénommé, désigne conformément à l'article 20-a et b des statuts, au titre de mandataire spécial pouvant agir séparément, Monsieur Christian PERILLEUX, qui accepte, aux fins de :

☐représenter LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT lors de la prise de participation au capital de Sociétés existantes ou en cours de constitution ; souscrire, au nom de LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT, à toute augmentation de capital ou nouvel apport d'une Société participée par apport en espèces ; libérer tout ou partie des titres souscrits et faire effectuer tout versement à cet effet ; renoncer au droit de souscription préférentiel ;

☐représenter LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT aux assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, des sociétés dans lesquelles elle détient des participations, quel qu'en soit l'ordre du jour, en ce compris une modification statutaire ; Ch. PERILLEUX pourra dans ce cadre assumer, le cas échéant, les fonctions de scrutateur ou secrétaire de séance ;

☐accomplir toute formalité préalable, établir toute déclaration ou document nécessaire à la présence ou participation aux assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, amender les ordres du jour, renoncer à se prévaloir d'un défaut de convocation auxdites assemblées ;

☐accepter tout mandat d'administrateur ou d'observateur au nom de LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Monsieur Ch. PERILLEUX pourra exercer personnellement son mandat sans autre formalité que la présente délibération. Monsieur Ch. PERILLEUX agira séparément, avec pouvoir de substitution en faveur du gestionnaire du dossier. En cas de substitution, celle-ci ne sera effective que moyennant attestation écrite de Monsieur Ch. PERILLEUX, le gestionnaire du dossier n'ayant à justifier ses pouvoirs vis-à-vis des tiers que par la production de ladite attestation.

Le Conseil d'administration mandate l'administrateur-délégué pour effectuer les formalités de publication de la délégation de pouvoir.

Pour extrait conforme
(s) Fabian COLLARD
Représentant permanent IDELUX
Administrateur délégué